



commission des jeunes
du canton de vaud

Lausanne, le 21 avril 2023

Département de la jeunesse, de
l'environnement et de la sécurité
À l'attention de Monsieur le Conseiller
d'Etat, Vassilis Venizelos
Place du Château 4
1014 Lausanne

Prise de position de la Commission de jeunes du Canton de Vaud sur la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Conformément à l'art. 9 al.1, lettre c de la loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ), la Commission de Jeunes du Canton de Vaud (ci-après CDJ-Vaud) constituée de jeunes âgés entre 14 et 18 ans souhaite prendre position sur la révision de cette même loi, en particulier l'article 8 al. 1.

Nous tenons à saluer le travail de révision effectué sur la LSAJ, notamment les propositions visant à réhausser le nombre de membres de la Commission de 25 à 30 et à inscrire la Session cantonale des jeunes dans la loi.

La Commission de Jeunes s'était déjà positionnée il y a quelques années quant à la révision de la LSAJ et en particulier sur l'âge des membres de celle-ci. Depuis, la CDJ-Vaud s'est renouvelée à plusieurs reprises. Elle a décidé d'en débattre lors de sa séance plénière du 3 avril 2023. Après de riches débats, il est ressorti que la CDJ-Vaud ne soutient pas la proposition de modification de l'article 8 al. 1 concernant l'augmentation de l'âge des membres qui passerait de 14-18 ans à 14-20 ans.

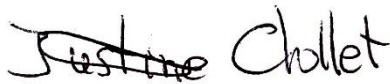
En effet, la Commission de Jeunes s'y oppose car :

- Des jeunes ayant 18 ans ou plus pouvant voter ou être élus ont déjà la possibilité d'exprimer leurs avis. Or la CDJ-Vaud a été instituée, entre autres, afin de permettre aux jeunes n'ayant pas ce droit d'avoir l'opportunité de partager leurs avis sur des thématiques qui les concernent. Nous sommes d'avis que la Commission de Jeunes reste en premier lieu destinée aux jeunes qui ne sont pas en âge de voter.
- Par souci d'inclusivité, nous souhaitons que chacune et chacun puisse s'exprimer librement au sein la Commission. En effet, nous avons la crainte qu'un écart d'âge trop important entre les membres ne permette pas aux plus jeunes de se sentir légitimes de s'exprimer face aux plus âgés (qui sont souvent plus expérimentés).

Par conséquent, la Commission de Jeunes du Canton de Vaud s'oppose au relèvement de l'âge de ses membres de 18 à 20 ans.

Dans l'espoir que cette prise de position retiendra votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Au nom de la Commission de Jeunes du Canton de Vaud :



Justine Chollet

Présidente de la CDJ-Vaud



Elie Cuendet

Président du groupe de travail